

(1)

(N^o 48.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 1890.

Crédits provisoires à valoir sur les Budgets de dépenses
pour l'exercice 1891 (1).

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION (2), PAR M. DE SADELEER.

MESSIEURS,

La section centrale du Budget des Voies et Moyens, constituée en commission spéciale, s'est réunie d'urgence pour examiner le projet de loi.

Les crédits provisoires sont sollicités à concurrence du quart des Budgets de la Justice, des Affaires Étrangères, de l'Intérieur et de l'Instruction publique, de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics, des Chemins de fer, Postes et Télégraphes, de la Guerre et des Finances, qu'il ne sera plus possible de voter avant le 1^{er} janvier.

La commission espère, dans l'intérêt de nos travaux, que les rapports sur plusieurs de ces Budgets pourront être distribués pendant les vacances, afin que la Chambre soit mise à même d'en aborder la discussion dès la rentrée.

Nous avons l'honneur de vous proposer l'adoption du projet de loi.

Le Rapporteur,

L. DE SADELEER.

Le Président,

P. TACK.

(1) Projet de loi, n^o 46.

(2) La commission était composée de MM. TACK, président, LELEBYRE, ANGLON, DE SMET DE NAEYER, DE SADELEER, VERWILGHEN et DOUCET.